

Ministère de l'éducation nationale
UNIVERSITÉ MONTPELLIER 3

DIPLÔME D'ÉTUDES APPROFONDIES

Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 modifié relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur
Vu l'arrêté ministériel du 11 juin 1996 modifié relatif aux habilitations de l'Université Montpellier 3 à délivrer des diplômes d'études approfondies
Vu l'arrêté ministériel du 5 mai 1995 modifié relatif aux habilitations de l'Université Bordeaux 3 à délivrer des diplômes d'études approfondies
Vu les pièces justificatives produites par Mme FRANCOISE DEBELLE, née le 10 septembre 1959 à TROYES (010), en vue de son inscription au Diplôme d'Etudes Approfondies Etudes philosophiques - Etudes psychanalytiques
Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressée a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires

le **DIPLÔME D'ÉTUDES APPROFONDIES ETUDES PHILOSOPHIQUES - ETUDES PSYCHANALYTIQUES**, *mention assez bien*

est décerné à **Mme FRANCOISE DEBELLE**

au titre de l'année universitaire 1998-1999.

**"VAUT COLLATION DU
GRADE DE MASTAIRE"**

Le titulaire

N° MONTIII 2144127

Le Président

Michèle WEIL

Fait à Montpellier, le 13 mars 2001

Le Recteur d'Académie,
Chancelier des universités



William MAROIS